

**COMMUNE DE ROUSSIEUX  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération N° DEL 2018\_4\_4**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

**Séance du 16 juillet 2018**

026-212602866-20180716-DEL201844-DE

Date de convocation : 09/07/2018

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018

L'an deux mille dix huit , le 16 juillet à 20 heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

Etaient présents : Mmes et MM. VOLLE Christiane, FERRAND Anne-Lise, GIREN Didier, BONNEVIE Sébastien, STERN André.

**Objet de la délibération : Mise en ordre de la voirie communale**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la parcelle communale cadastrée Section A N°220 doit être divisée afin d'en classer une partie dans la voirie communale.

Un géomètre a été choisi pour établir les documents de modification parcellaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer le document de modification parcellaire nécessaire à cette opération et toute autre pièce utile au dossier.

Fait à Roussieux le 16 juillet 2018

Le Maire,  
Didier GIREN